

**SECTEUR DE FORMATION 19 – SANTÉ**

**TECHNIQUES DE PHARMACIE**

**(DEC 165.A0)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation .....</b>	<b>2</b>
<b>Tableaux d'harmonisation interordres.....</b>	<b>3</b>
Techniques de pharmacie et Assistance technique en pharmacie.....	5
<b>Tableaux d'harmonisation intra-ordre.....</b>	<b>7</b>
Techniques de pharmacie et Technologie de radiodiagnostic .....	9
Technologie de radiodiagnostic et Techniques de pharmacie .....	10
Techniques de pharmacie et Technologie de l'échographie médicale .....	11
Technologie de l'échographie médicale et Techniques de pharmacie .....	12
Techniques de pharmacie et Techniques de physiothérapie .....	13
Techniques de pharmacie et Techniques de radio-oncologie.....	14
Techniques de pharmacie et Technologie de médecine nucléaire.....	15
Techniques de pharmacie et Soins préhospitaliers d'urgence .....	16
Soins préhospitaliers d'urgence et Techniques de pharmacie .....	17
Techniques de pharmacie et Acupuncture.....	18
<b>Tableaux d'harmonisation intersectorielle.....</b>	<b>19</b>
Techniques de pharmacie et Technologie de la production pharmaceutique .....	21
Technologie de la production pharmaceutique et Techniques de pharmacie .....	22
Techniques de pharmacie et Techniques de comptabilité et de gestion .....	23



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques de pharmacie* (DEC 165.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques de pharmacie* (DEC 165.A0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Assistance technique en pharmacie (DEP 5341);
- Technologie de radiodiagnostic (DEC 142.H0);
- Technologie de l'échographie médicale (DEC 142.G0);
- Technologie de physiothérapie (DEC 144.A1);
- Technologie de radio-oncologie (DEC 142.D0);
- Technologie de médecine nucléaire (DEC 142.F0);
- Soins préhospitaliers d'urgence (DEC 181.A0);
- Acupuncture (112.A0);
- Technologie de la production pharmaceutique (DEC 235.C0);
- Techniques de comptabilité et de gestion (DEC 410.B0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie; les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie et enfin, les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une troisième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

## **Tableaux d'harmonisation interordres**





**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Assistance technique en pharmacie  
2013

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Assistance technique en pharmacie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Assistance technique en pharmacie 2013 DEP – 5341 17 compétences, 1 230 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
00HA	Analyser la fonction de travail	246032	Se conformer aux lois, aux règles et aux normes en vigueur dans la pratique du métier
02BK	Discerner les caractéristiques des médicaments	246047	Distinguer les médicaments non parentéraux et leurs particularités
		et	
		246104	Distinguer les caractéristiques de médicaments parentéraux
02BM	Traiter des données mathématiques liées aux activités pharmaceutiques	246025	Effectuer des calculs pharmaceutiques
02BN	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'environnement	246052	Adopter une pratique préventive et sécuritaire
02BP	Exploiter les technologies de l'information et de la télécommunication	246063	Utiliser des logiciels d'application pharmaceutique en pharmacie communautaire
		et	
		246073	Utiliser des logiciels d'application pharmaceutique en pharmacie d'établissement de santé
02BR	Interagir en contexte professionnel	246094	Réaliser des activités liées au service à la clientèle
		et	
02BV	Collaborer au fonctionnement administratif d'une pharmacie		
		et	
02CA	Collaborer à la prise en charge de la thérapie médicamenteuse		

---

02BT	Coordonner les préparations magistrales non stériles	246112	Effectuer des préparations non stériles
02BU	Coordonner la préparation de produits stériles	246158	Effectuer des préparations stériles
02BY	Contrôler les opérations de la chaîne d'approvisionnement	246143	Veiller au maintien des stocks

---

Lorsque le programme de provenance est Assistance technique en pharmacie (DEP 5341) et que le programme de destination est Techniques de pharmacie (DEC 165.A0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

## **Tableaux d'harmonisation intra-ordre**



**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Technologie de radiodiagnostic  
2019

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de radiodiagnostic, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Technologie de radiodiagnostic 2019 DEC – 142.H0 21 compétences, 2 205 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BR	Interagir en contexte professionnel	01XU	Interagir en contexte professionnel

---

**Programme de provenance :** Technologie de radiodiagnostic  
2019

**Programme de destination :** Techniques de pharmacie  
2020

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de radiodiagnostic peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de pharmacie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Technologie de radiodiagnostic 2019 DEC – 142.H0 21 compétences, 2 205 heures</b>		<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
01PY	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'hygiène et la salubrité et à l'environnement	02BN	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'environnement
01XU	Interagir en contexte professionnel	02BR	Interagir en contexte professionnel

---

**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Technologie de l'échographie médicale  
2018

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de l'échographie médicale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Technologie de l'échographie médicale 2018 DEC – 142.G0 16 compétences, 2 265 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BN	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'environnement	00WG	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'hygiène et la salubrité et à l'environnement
02BR	Interagir en contexte professionnel	00WM	Interagir en contexte professionnel

---

**Programme de provenance :** Technologie de l'échographie médicale  
2018

**Programme de destination :** Techniques de pharmacie  
2020

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de l'échographie médicale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de pharmacie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Technologie de l'échographie médicale 2018 DEC – 142.G0 16 compétences, 2 265 heures</b>		<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
00WG	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'hygiène et la salubrité et à l'environnement	02BN	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'environnement
00WM	Interagir en contexte professionnel	02BR	Interagir en contexte professionnel

---



**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Techniques de physiothérapie  
2020

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de physiothérapie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Techniques de physiothérapie 2020 DEC – 144.A1 20 compétences, 2 085 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BR	Interagir en contexte professionnel	02AL	Interagir en contexte professionnel
et			
02CB	Collaborer à des études cliniques		

---

Lorsque le programme de provenance est Techniques de physiothérapie (DEC 144.A1) et que le programme de destination est Techniques de pharmacie (DEC 165.A0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Techniques de radio-oncologie  
2018

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de radio-oncologie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Techniques de radio-oncologie 2018 DEC – 142.D0 17 compétences, 1 950 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BR	Interagir en contexte professionnel	06EV	Interagir au sein d'une équipe de travail
et			
02BX	Gérer le personnel technique de la pharmacie		

---

Lorsque le programme de provenance est Techniques de radio-oncologie (DEC 142.D0) et que le programme de destination est Techniques de pharmacie (DEC 165.A0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Technologie de médecine nucléaire  
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de médecine nucléaire, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Technologie de médecine nucléaire 2015 DEC – 142.F0 20 compétences, 2 265 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BR	Interagir en contexte professionnel	0028	Interagir en contexte professionnel
	et		
02BX	Gérer le personnel technique de la pharmacie		

---

Lorsque le programme de provenance est Technologie de médecine nucléaire (DEC 142.F0) et que le programme de destination est Techniques de pharmacie (DEC 165.A0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Soins préhospitaliers d'urgence  
2006

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Soins préhospitaliers d'urgence, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Soins préhospitaliers d'urgence 2006 DEC – 181.A0 18 compétences, 2 085 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
00Q0	Développer une vision intégrée de l'organisme humain	052B	Manifester une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement

---

**Programme de provenance :** Soins préhospitaliers d'urgence  
2006

**Programme de destination :** Techniques de pharmacie  
2020

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Soins préhospitaliers d'urgence peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de pharmacie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Soins préhospitaliers d'urgence 2006 DEC – 181.A0 18 compétences, 2 085 heures</b>		<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
052B	Manifester une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement	00Q0	Développer une vision intégrée de l'organisme humain

---

**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Acupuncture  
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Acupuncture, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Acupuncture 2002 DEC – 112.A0 23 compétences, 1 980 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BR	Interagir en contexte professionnel	028E	Interagir avec diverses personnes-ressources dans un contexte professionnel

---

Lorsque le programme de provenance est Acupuncture (DEC 112.A0) et que le programme de destination est Techniques de pharmacie (DEC 165.A0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

## **Tableaux d'harmonisation intersectorielle**





**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Technologie de la production pharmaceutique  
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la production pharmaceutique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Technologie de la production pharmaceutique 2007 DEC – 235.C0 22 compétences, 1 935 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BP	Exploiter les technologies de l'information et de la télécommunication	0332	Exploiter un poste de travail informatisé
02BX	Gérer le personnel technique de la pharmacie	033B	Gérer une équipe de travail

---

**Programme de provenance :** Technologie de la production pharmaceutique  
2007

**Programme de destination :** Techniques de pharmacie  
2020

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la production pharmaceutique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de pharmacie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Technologie de la production pharmaceutique 2007 DEC – 235.C0 22 compétences, 1 935 heures</b>		<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
033B	Gérer une équipe de travail	02BX	Gérer le personnel technique de la pharmacie

---

**Programme de provenance :** Techniques de pharmacie  
2020

**Programme de destination :** Techniques de comptabilité et de gestion  
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de pharmacie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de comptabilité et de gestion, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de pharmacie 2020 DEC – 165.A0 21 compétences, 2 160 heures</b>		<b>Techniques de comptabilité et de gestion 2002 DEC –410.B0 28 compétences, 1 710 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02BR	Interagir en contexte professionnel	01HA	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion et d'approche client

---

Lorsque le programme de provenance est Techniques de comptabilité et de gestion (DEC 414.B0) et que le programme de destination est Techniques de pharmacie (DEC 165.A0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.